

est tout à fait fausse. Le député de Laval (M. Roy) a dit tout à l'heure, à la suite du discours de mon collègue de Champlain (M. Matte), que 750,000 travailleurs—c'est aussi ce qu'a dit le ministre des Finances—seraient exemptés d'impôt, selon le nouveau bill.

Eh bien, monsieur le président, cela veut dire que 750,000 travailleurs seront trop pauvres pour payer l'impôt, alors que selon des études faites par des professeurs d'université, des syndicats ouvriers et d'autres personnes démontrent que le tiers de la population canadienne vit sous le seuil de la pauvreté. Malgré cela, le ministre a le culot de venir dire qu'il est heureux parce que 750,000 de ces gens-là ne gagneront pas suffisamment d'argent pour payer l'impôt sur le revenu. Cela veut dire qu'ils auront un revenu, un salaire de crève-la-faim. Voilà la politique du gouvernement, voilà l'effet de la société juste. Tout le monde, ne veut pas être taxé au-delà de ses possibilités de payer. Tout le monde veut être exempt des taxes.

• (5.40 p.m.)

J'ai en main des articles de journaux qui traitent de ce sujet. En 1964, on pouvait lire les manchettes suivantes: Des agriculteurs réclament une exemption de base de l'impôt.

Le président de l'Imperial Oil s'en prend de nouveau au régime fiscal injuste pour l'industrie pétrolière.

L'industrie de la bière serait trop taxée, selon l'Association des brasseries.

Les compagnies d'assurance ne veulent pas être taxées.

L'UCC veut un rajustement immédiat de l'impôt foncier.

Nous recevons des nouvelles, chaque jour ou chaque semaine, d'associations, de compagnies, de groupes, de citoyens qui demandent au gouvernement d'être exempts d'impôt et de taxes.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur le président, l'honorable député entretient des propos en tous points semblables à ceux de l'honorable député de Compton (M. Latuippe). Je lui enjoindrais de se tenir sur ses gardes.

M. Laprise: Je n'ai pas honte de mon collègue, le député de Compton, mais plutôt de l'attitude que prennent mes amis, les députés ministériels, à l'égard du peuple canadien.

Quand on étudie le rapport des comptes publics du Canada, particulièrement celui de 1971, qui vient d'être distribué, on constate qu'au paragraphe 2.10 figure un tableau qui indique les revenus et dépenses du gouvernement. Si l'on en croit les données de ce tableau pour l'année 1970-1971, l'impôt direct sur les particuliers se chiffre à 7 milliards 576 millions de dollars, selon des prévisions préliminaires. Les impôts indirects s'élèvent à 4 milliards, 83 millions de dollars, et les impôts directs sur les sociétés, à 2 milliards 120 millions de dollars.

Personne n'ignore que les sociétés ont le privilège d'inclure l'impôt dans leur prix de revient, de sorte que ce sont les consommateurs qui paient ces impôts pour les sociétés.

Ces chiffres indiquent que 13 milliards 779 millions de dollars sont payés plus ou moins directement par les travailleurs canadiens.

Au paragraphe 3.2 du même rapport, un autre tableau indique le rythme de l'augmentation des impôts depuis 1967. On peut y constater qu'en 1967, 30 p. 100 des impôts provenaient de l'impôt sur le revenu des particuliers, alors qu'en 1968, cette proportion passait à 31 p. 100 et en 1969, à 33 p. 100, demeurant stable en 1970, pour monter de nouveau en 1971 et atteindre 37 p. 100. Au cours de la

même période, l'impôt sur le revenu des compagnies s'établissait à 19 p. 100 en 1967, à 18 p. 100 en 1968, à 20 p. 100 en 1969, à 21 p. 100 en 1970, mais accusait une baisse à 17 p. 100 en 1971. Alors que l'impôt sur le revenu des particuliers augmentait de 30 à 37 p. 100 de 1967 à 1971, l'impôt sur le revenu des compagnies passait de 19 p. 100 qu'il était en 1967 à 17 p. 100 en 1971.

Quand on entend parler d'égalité ou de totalitarisme, ou quand on veut distribuer les richesses au Canada selon les applications de ceux qui prônent ces motifs-là, on voit tout de suite qu'ils n'arrivent pas à leurs fins et qu'ils n'y arriveront jamais.

Nous, du Crédit social, croyons à la libre entreprise au Canada et à un régime fiscal compatible avec cette liberté. Nous croyons également que le régime fiscal doit être juste, équitable et non discriminatoire. Le but d'un système fiscal ne doit pas être de financer les dépenses d'un gouvernement, mais d'enlever de l'argent là où il y en a trop, ou éviter qu'un malaise ne se produise dans un secteur quelconque de l'activité économique. C'est, à mon sens, le but d'un système fiscal: enlever l'argent là où il y en a trop, lorsqu'il y en a trop.

Mais aujourd'hui, le gouvernement se vante, bien timidement cependant, en présentant le bill C-259, d'augmenter l'exemption de base de l'impôt sur le revenu, de sorte que 750,000 personnes ne paieront plus d'impôt.

Eh bien, je l'ai dit au début de mes observations, un trop grand nombre de gens ne gagneront pas suffisamment pour pouvoir satisfaire aux besoins de leur famille. Ils seraient peut-être heureux de gagner suffisamment pour payer un peu d'impôt.

M. Bécharde: S'ils en payaient! Ce n'est pas aussi pire, parce qu'ils n'en paieront pas.

M. Laprise: Mais là où le gouvernement trompe la population, monsieur le président, c'est au sujet des taxes indirectes: taxes d'accise, taxes sur la production des objets manufacturés. Les 750,000 personnes qui ne paieront pas d'impôts directs devront payer des impôts indirects; elles devront payer des taxes sur les objets manufacturés lorsqu'elles iront acheter des choses que leur revenu leur permettra d'acheter. C'est là surtout où réside l'injustice de notre système fiscal, alors qu'on va chercher l'argent là où il n'y en a pas, du moins là où il n'y en a pas suffisamment.

J'ai en main des factures pour prouver ce que j'avance, monsieur le président.

Notre système fiscal sert à taxer les taxes, au Canada, et ce n'est pas étonnant que le gouvernement ait à tout moment à faire des propositions de lutte contre l'inflation, et cette lutte est toujours perdue d'avance, parce que le gouvernement ne lutte pas au bon endroit.

J'ai en main deux factures provenant d'entreprises forestières qui vendent du bois de construction. L'une est pour 488 pieds de bois; deux sur quatre, à \$58 les 1,000 pieds, ce qui fait \$28.30, et l'autre pour 228 pieds d'un sur six, ce qui fait \$15.50, et \$43.80 au total. A ce moment-là, on impose la taxe fédérale de 11 p. 100 sur tout le bois vendu. Une fois le total obtenu, on ajoute la taxe provinciale de 8 p. 100. Alors, la taxe du gouvernement provincial du Québec s'ajoute à la taxe fédérale.

Il ne faut pas s'étonner que des gens soient outrés par ce système fiscal et n'en veuillent plus. Voilà où réside l'injustice: le gouvernement taxe indirectement les consommateurs canadiens, au moment où ils font leurs achats.